



MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITE

Mende, le 28 décembre 2011 – **La société Cogra 48, pionnière de l'énergie bois annonce la mise en œuvre d'un contrat de liquidité**

Par contrat en date du 19/12/2011 avec prise d'effet en date du 28/12/2011 la société Cogra 48 a confié à la société SG SECURITIES (PARIS) SAS, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l'AMAFI et approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 21 mars 2011.

Ce contrat de liquidité a été convenu pour une durée d'un an et est renouvelable par tacite reconduction. Il aura pour objet l'animation des titres de la société Cogra 48 (Code ISIN : FR0011071570) sur le marché réglementé de NYSE Alternext à Paris.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, la société Cogra 48 a affecté la somme 70 000 euros au compte de liquidité.

A propos de Cogra, pionnier de l'énergie bois

www.cogra.fr

Producteur de granulés de bois depuis 30 ans, Cogra s'est imposé en France comme un des acteurs majeurs du secteur grâce à une approche qualitative et durable de son métier.

Avec deux usines d'une capacité totale de production de 65 000 tonnes, Cogra a produit 55 000 tonnes en 2011 de granulés de première qualité qui ont été commercialisées en direct en France et à l'étranger ou via son réseau de 400 revendeurs. L'activité de production de granulés bois, couplée à une activité de conseil et distribution de poêles et chaudières forme un ensemble cohérent et différenciant qui permet d'apporter une réponse globale aux consommateurs soucieux de leurs économies d'énergie et de la protection de l'environnement.

Contacts

COGRA

Zone de Gardès
48000 MENDE
T : 04 66 65 34 63

LISTING SPONSOR

EUROLAND FINANCE
Julia Bridger
T : 01 44 70 20 84

COMMUNICATION FINANCIERE

CALYPTUS
Marie Ein
T : 01 53 65 68 68

Retrouver toute l'information sur www.cogra.fr